ne crois pas que nous soyons justifiés de nous servir de ce bill, présenté après bien des années de supplications, d'études par des comités, des groupes ministériels et ainsi de suite, pour réviser et augmenter les pensions des députés et des sénateurs.

Lors de l'étude du bill à l'étape de la 2° lecture et au comité, j'ai eu l'occasion de signaler qu'on dit à tous d'attendre. Plus particulièrement, on dit aux vieillards retraités qu'ils doivent patienter jusqu'à ce que nous ayons le Livre blanc sur la sécurité sociale. Ceux qui touchent les allocations d'anciens combattants ne tombent pas sous le coup de l'étude qu'on fait du rapport Woods, mais on leur répète qu'il n'y a rien à faire au sujet de leurs allocations tant que nous n'aurons pas cette étude, qui nous sera présentée dans le Livre blanc sur la sécurité sociale.

Je comprends mal comment le Parlement ou le gouvernement peut dire à tous les autres groupes d'attendre, alors que nous pouvons nous occuper de nos propres intérêts. Quand j'ai fait valoir cet argument au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales à qui le projet de loi était soumis, le président du Conseil privé (M. Macdonald) m'a répondu en citant le rapport Curtis. Voici ce qu'il a dit, et je ne pense pas dénaturer ses propos: dans le cas du régime de retraite des parlementaires, une étude spéciale a été faite indépendamment du Livre blanc sur la sécurité sociale et comme nous avons déjà le rapport Curtis, nous pouvons nous en inspirer.

Je rejette tout à fait cet argument. En fait, je trouve inacceptable la façon dont le gouvernement a recouru aux services de M. Curtis. Le Parlement n'a pas donné de mandat au professeur Curtis, pas plus qu'il ne l'a prié d'accomplir cette tâche. En fait, on n'a même pas informé le Parlement de sa nomination.

Je me souviens fort bien, il y a quelques années, lorsque le ministre des Finances actuel, alors président du Conseil du Trésor, voulait agir ainsi; il nous avait même demandé si nous approuverions une motion présentée au Parlement afin qu'une étude de ce genre soit effectuée. Un grand nombre d'entre nous lui avaient fait savoir qu'ils n'étaient pas en faveur de cette ligne de conduite, de sorte que le gouvernement a pris l'initiative et a fait faire l'étude quand même, de son propre chef.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

• (12.20 p.m.)

Si j'interprète correctement la lettre du professeur Curtis au président du Conseil du Trésor, cette étude, semble-t-il, n'aurait été effectuée qu'à la suite d'une lettre que le président du Conseil du Trésor à l'époque, maintenant ministre des Finances (M. Benson), a adressée directement au professeur Curtis. Il me semble que ce rapport Curtis n'est pas une bible dont on peut se servir pour faire quelque chose que le gouvernement veut faire. Je n'ai pas entendu parler d'audiences publiques. Je me souviens avoir entendu dire que le professeur Curtis s'occupait de cette étude mais le renseignement nous a été donné comme s'il s'agissait d'un renseignement secret. On n'a jamais entendu parler du rapport Curtis jusqu'à ce que brusquement il soit déposé, le jour même où le ministre nous a indiqué que le bill C-194 comprendrait les dispositions améliorant le régime de pension pour les membres du Parlement. Je pense qu'il est évident que nous n'avons pas le droit, en ce moment, de demander la révision de nos pensions alors que l'on dit aux anciens combattants pensionnés, aux vieillards et aux autres qu'ils doivent attendre jusqu'à ce que l'étude complète du système de sécurité sociale soit terminée. Je suis aussi profondément convaincu qu'il ne nous appartient pas, alors que l'on prêche l'austérité et les restrictions au peuple de réclamer ces mesures pour notre propre bénéfice. Et quand ces mesures vont de pair avec une augmentation possible, étudiée par un autre comité de trois personnes, et qui a d'ailleurs été annoncée à la Chambre, des doutes sérieux s'élèvent, si nous, à la Chambre des communes sommes prêts à accepter les mêmes propositions de contrainte et d'austérité que nous imposons à tous nos concitoyens.

Monsieur l'Orateur, je suis intimement persuadé que ce n'est pas le moment de faire ce genre de chose. Si nous le faisons, nous ne ferons que donner l'occasion au peuple canadien de dire que les députés ne perdent pas de temps quand ils sont en cause mais vont moins vite quand il s'agit de la population. Le premier ministre (M. Trudeau) est l'auteur de la déclaration selon laquelle une des difficultés à une époque d'inflation est que ceux qui peuvent se protéger le font et ne luttent donc pas aussi activement qu'ils le pourraient contre l'inflation. Il semble vraiment que c'est ce que nous essayons de faire à l'égard de la